

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

Périodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées.  
Et publié chaque fois que ses auteurs en auront le courage et l'envie !



## SECRETS TOXIQUES

La vérité est ailleurs...

Le 2 juin 2023, un article du journaliste Stéphane Foucart <sup>(1)</sup> paru dans « Le Monde » révélait que des géants des pesticides auraient dissimulé la toxicité de leurs produits à l'agence européenne de sécurité alimentaire EFSA <sup>(2)</sup>. Selon les travaux du chimiste Axel Mie et de la toxicologue Christina Rudén, tous deux de l'université de Stockholm, « plusieurs fabricants de pesticides auraient soustrait aux autorités européennes des résultats défavorables de tests de toxicité pour le cerveau en développement ».

Après avoir comparé des milliers de pages de dossiers d'homologation transmis aux autorités européennes d'un côté et à l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) <sup>(3)</sup> d'autre part, ils ont constaté une différence fondamentale. Plusieurs industriels, dont Bayer et Syngenta, ont omis de transmettre une partie importante des études menées par leurs laboratoires, études relatives à la neurotoxicité des molécules concernées par une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de plusieurs pesticides. Quelques péripéties plus tard et grâce à l'obstination des deux scientifiques, un seul a obtenu le sésame de l'EFSA pour son homologation. Merci à eux.

► Une étude ne peut en cacher une autre

Mai 2020, Gilles-Éric Séralini et Gérald Jungers finalisent une étude sur la composition de quatorze pesticides dits « de biocontrôle » vendus en jardinerie qui ont pour vocation de remplacer les produits à base de glyphosate. Glyphosate de la société Bayer qui lui a valu 125 000 plaintes déposées au USA et une condamnation à 11 milliards de dollars, ceci dit en passant. Devinez la suite... Encore une fois, ce travail révèle que les produits contiennent des molécules non déclarées. Parmi celles-ci, du plomb, de l'arsenic ou encore des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Que du bonheur ! Pour mémoire l'arsenic et les HAP sont classés dans la liste des produits carcinogènes. À la lumière des premiers résultats, le professeur Séralini pense aussitôt qu'il serait de bon aloi de créer un consortium d'associations pour dénoncer ce nouveau scandale. Très vite, les responsables de *Générations futures*, de *Nature et progrès* ainsi que de la *Campagne glyphosate*, aidés de l'avocat Guillaume Turemelle, constituent une première cellule. En suivant, neuf associations <sup>(4)</sup> déposent une plainte auprès du Pôle santé du Tribunal judiciaire de Paris pour « fraude à l'étiquetage », « mise en danger de la vie d'autrui » et, « atteinte à environnement ».

Que veulent dénoncer tous ces joyeux activistes, défenseurs de la cause environnementale ? Juste le fait que les autorités françaises et européennes autorisent la vente de produits dits « phytosanitaires » dont la composition exacte est cachée aux utilisateurs. La campagne initiée à cette occasion et nommée *Secrets Toxiques* vise donc à alerter l'opinion publique sur la sous-évaluation de la toxicité des pesticides mis

sur le marché. Mais comment est-ce possible ? Pour obtenir une AMM, un fabricant de pesticides doit respecter une procédure méthodique. Après de longues et coûteuses études menées par des scientifiques « maison », donc rigoureusement indépendants, le pétitionnaire fournit aux agences compétentes les résultats démontrant que sa formulation est sans risque pour la santé humaine et pour l'environnement, et ceci, théoriquement, à court et à long terme. Précisons de suite que l'EFSA n'exige pas que les tests soient effectués sur la formulation complète.

► Saucissonnage

Pourquoi cette précision ? Les agences de régulation considèrent qu'un pesticide est constitué de trois parties bien distinctes : la « substance active », les « coformulants » et les « impuretés ». La substance dite active peut être considérée comme le médicament nécessaire au traitement du problème, l'élimination de champignons (fongicide), d'adventices (herbicide) ou de bestioles (insecticide). Sa toxicité fait alors l'objet d'études réalisées par les industriels eux-même et qui se veulent sérieuses. Les coformulants doivent stabiliser le mélange, favoriser sa pénétration ou son accroche dans la plante ou dans l'insecte visés. Ils sont sensés ne pas augmenter la toxicité. On devine la suite... Considérées en « concentration faible », ce qui ne fait l'objet d'aucune définition claire de la part du législateur, les impuretés ne doivent avoir aucun impact sur la santé humaine et sur la biodiversité. L'étude Séralini-Jungers montre que la formulation complète peut être 1 000 fois plus toxique que la substance active. Petite anecdote. Pour qu'un mélange puisse être considéré comme cancérigène, il faut qu'au



Logo de la campagne Secrets toxiques

1- En collaboration avec la Bayerischer rundfunk, Der siegel, la SFR, et The Guardian. 2- European food safety Authority. 3- Environment protection Agency. 4- En plus des trois premières, Intelligence verte, PIG BZH, ZEA, Bio cohérence, Combat Monsanto, Agir pour l'environnement.

moins une de ses composantes cancérigènes dépasse un seuil légal. Mais si la formulation en contient plusieurs dizaines sous cette limite, alors tout va bien ! On constate aussitôt ici que les effets synergiques, ou effets cocktail, sont totalement occultés. Le chef de l'EFSA l'a lui-même reconnu lors d'un entretien avec un parterre de parlementaires européens en novembre 2022. Remarque, en Allemagne, le *Bundinstitut für Risikobewertung* (BfR), l'équivalent de l'ANSES pour la France, indiquait en 2018 qu'un tiers des données sur la toxicité des produits chimiques enregistrés dans la base de données REACH<sup>(5)</sup> était non conforme par rapport aux exigences réglementaires. Un autre tiers comportait des anomalies. Le dernier tiers étant sans risque, bien sûr.

### ► Tous cobayés ?

**D**onc, le gros problème, c'est que l'effet du mélange n'est pas l'effet des produits isolés ! Exemple : le glyphosate combiné à d'autres composants provoque des morts cellulaires et des nécroses. Même employé à des doses considérées comme non toxiques par la législation. Pour répondre à cela, l'EFSA indique qu'elle procède à des études épidémiologiques à posteriori. Elle essaie de voir si des personnes ont contracté une maladie due à l'utilisation de certains pesticides. Rien de choquant à cela...

**N**otons tout de même que la France reconnaît une dizaine de maladies professionnelles liées aux usages de produits chimiques mais que l'ANSES autorise la commercialisation de ces produits sous le prétexte fallacieux qu'ils ne sont pas toxiques pour les êtres humains à court ou à long terme. N'y aurait-il pas là une contradiction un tantinet mortifère ? Parmi ces maladies, nous retrouvons encore une fois la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate ou le lymphome non hodgkinien. En 2021, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) révélait que les agriculteurs étaient deux fois plus touchés par les tumeurs du système nerveux central.

### ► Et pourtant...

**U**n arrêt de la cour de justice européenne indique que l'EFSA doit

étudier les effets à long terme de l'ensemble de la formulation mise sur le marché. Sollicité par 119 parlementaires européens et par les responsables de la campagne Secrets toxiques, l'ANSES botte en touche. L'agence censée protéger notre santé renvoie le problème vers la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou vers les industriels concernés. Proposons une chose simple. Que les études soient menées par des laboratoires libres et indépendants des multinationales de la chimie et de l'agroalimentaire. Eux seuls pourraient alors définir si un produit peut être mis sur le marché. Ainsi naîtrait une nouvelle agriculture plus respectueuse de l'homme et de la nature.



### ► Il y a 60 ans...

**I**n 1962, dans son best seller *Printemps silencieux*, la scientifique américaine Rachel Carson dénonçait déjà tous les méfaits de l'agriculture basée sur la chimie de synthèse. Rien n'a vraiment évolué depuis. Ce n'est que par une mobilisation massive et un soutien indéfectible de la population aux associations de défense de la nature qu'une longue procédure judiciaire pourra faire évoluer les choses dans le bon sens. Tout le monde doit y gagner. Nous devons faire plier les marchands de mort et de misère. Posons-nous cette question : faut-il vouloir accepter ce que l'on ne peut pas changer ou faut-il vouloir changer ce que l'on ne peut pas accepter ?

**L'**agriculture doit enfin se rapprocher de la nature, être régénératrice des sols et viser à restaurer les écosystèmes naturels qu'elle a dégradés. Elle ne peut

plus tout prendre à la Terre sans jamais lui rendre. Elle doit arrêter de vouloir toujours produire plus sans se soucier de l'impact sur la biodiversité. Car il n'y aura pas de mithridatisation<sup>(6)</sup> des organes vivants humains ou animaux soumis aux pesticides et aux molécules chimiques en général. À travers une production plus durable, une nouvelle agriculture doit donc être une partie de la solution à la crise environnementale. Et non plus une de ses principales causes. Le sol ne doit plus être un substrat inerte qu'il faut abreuver d'engrais et de pesticides. Pour l'instant, ce sont les lobbies qui dictent leur tempo à l'État qui ne fait pas l'effort politique attendu pour changer de modèle. Notre rôle en tant qu'individu, en tant qu'association ou en tant qu'élu, est d'aller contre ce constat. Informons la population et les dirigeants des collectivités locales et nationales. À travers ce combat, dénonçons aussi la porosité qui existe entre les lobbies, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le pouvoir.

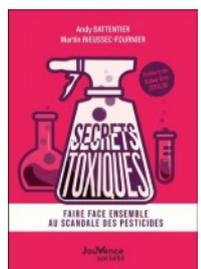
### ► Il aura fallu plus de 90 ans...

**P**lus de 90 ans pour que les victimes de l'amiante obtiennent le retrait de ce poison violent le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Plus de 90 ans d'effort, de souffrance, de mépris, de combat difficile et usant, pour que les autorités reconnaissent enfin leurs erreurs et leurs errements. Plus de 90 ans et combien de centaines de milliers de morts en France ?<sup>(7)</sup> Devons-nous attendre encore plus de 30 ans avant que les pesticides toxiques soient retirés du marché ?

**U**ne dernière chose : la campagne Secrets toxiques représente toute une organisation. Elle a notamment lancé des procédures judiciaires qui ont et auront un coût important, environ 200 000 € l'an dernier. Nous comptons donc sur votre générosité pour apporter votre pierre à l'édifice. Merci !

À lire ou à voir : le livre ou le film, Secrets toxiques.

Adhérez à Générations Futures  
<https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-adherent/>  
 Relais local 65  
[tarbes@generations-futures.fr](mailto:tarbes@generations-futures.fr)  
 Campagne Secrets toxiques :  
[secretstoxiques.fr](http://secretstoxiques.fr)



5- Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. 6- Selon la légende du roi Mithridate qui s'immunisait contre les poisons en les ingérant à petite dose. 7- L'amiante est toujours autorisée dans beaucoup de pays, comme la Chine, l'Inde, les USA et la Russie...